

COMMUNE DE MERU

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 11 Janvier 2021 par le Conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au Directeur Général des Services de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 14 décembre 2020 .Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes

nécessaire au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement pour l'année 2021 représentent 18 436 619.76 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

Les salaires représentent 52 % des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2021 représentent 17 510 593.74 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau ou à des concours extérieurs.

On observe qu'entre 2018 et 2020 la DGF et ses composantes ont légèrement augmenté.

- DGF 2018 : 4 134 247 €
- DGF 2019 : 4 180 083 €
- DGF 2020 : 4 291 462 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux 7 596 763 € en 2019 et 7 482 061 € en 2020
- Les dotations versées par l'Etat dont la DGF et ses composantes qui augmente légèrement
 - DGF 2018 : 4 134 247 €
 - DGF 2019 : 4 180 083 €
 - DGF 2020 : 4 291 462 €
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population
 - 2018 : 883 531 €
 - 2019 : 911 354 €
 - 2020 : 652 011 €

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	5 757 946.18 €	Excédent brut reporté	
Dépenses de personnel	9 523 183 €	Recettes des services	1 064 152 €
Autres dépenses de gestion courante	2 093 707.06 €	Impôts et taxes	11 533 455 €
Dépenses financières	119 157.50 €	Dotations et participations	5 654 202 €
Dépenses exceptionnelles	16 600 €	Autres recettes de gestion courante	51 963 €
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	45 000 €
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	17 510 593.74 €	Autres recettes	21 500 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	735 273.94 €	Total recettes réelles	18 370 272 €
Virement à la section d'investissement	190 752.08 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	66 347.76€
Total général	18 436 619.76€	Total général	18 436 619.76 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 restent inchangés:

Concernant les ménages

- Taxe foncière sur le bâti 34.40 %
- Taxe foncière sur le non bâti 68.08 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 11 533 455 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 5 654 202 € soit une baisse de 268 942.49 € par rapport à l'an passé.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

dépenses	montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Virement de la section de fonctionnement	190 752.08 €
Remboursement d'emprunts	3 541 224 €	FCTVA	540 000 €
Dépenses d'équipement	7 275 007.94 €	Opération pour compte de tiers	140 749 €
Operations pour compte de tiers	165 000 €	Cessions d'immobilisations	321 000 €
		Taxe aménagement	40 000 €
Opérations patrimoniales	125 000 €	subventions	3 546 457.68 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	66 347.76 €	Emprunt	5 533 347 €
		Produits (écritures d'ordre entre section)	735 273.94 €
		Opérations patrimoniales	125 000 €
Total général	11 172 579.70 €	Total général	11 172 579.70 €

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :

- Acquisition d'un local commercial
- Poursuite des opérations façades et de l'OPAHRU
- Refonte du site internet de la ville
- Remplacement du mur d'écran dans le CSU
- Câblage des écoles Bellonte et Jean Moulin
- Acquisition d'une auto laveuse pour le service voirie, de 2 véhicules pour les services administratifs, d'un véhicule pour la Police Municipale et d'un véhicule pour le service bâtiment.
- Acquisition d'une machine de menuiserie pour les nouveaux Services Techniques
- Acquisition d'une chambre froide suite au déménagement du service Fêtes et Cérémonies
- Acquisition d'un totem d'information et d'affichage légal devant la Mairie
- Aménagement d'un terrain de jeux à Lardières (terrain de foot)
- Continuité du plan de reprise de concessions dans l'ancien cimetière
- Vidéo surveillance des locaux des nouveaux services Techniques
- Continuité du déploiement de l'organigramme des clés dans les bâtiments municipaux
- Création de sanitaires sur le terrain du club canin et des Artsouilles avec l'assainissement
- Travaux de mise aux normes du générateur d'air au théâtre du Thelle
- Continuité du déploiement de la télégestion du chauffage dans les écoles
- Passage au gaz de la chaudière de l'école Voltaire
- Changement de la chaudière de l'école maternelle Jean Moulin
- Rénovation des sols de l'école élémentaire Jean Moulin
- Travaux d'entretien et de rénovation dans l'école Jean Macé
- Changement du système de gestion d'accès des cours de tennis
- Aménagement de circulation devant la résidence Beauséjour
- Réfection de la voirie impasse du Faubourg d'Agnicourt
- Agrandissement du parking de la tour des Conti
- Travaux de voirie rue de l'abolition de la Royauté
- Travaux de voirie rue Henri Poincaré
- Acquisition d'illuminations de Noël
- Poursuite de la construction du Pôle d'initiatives locales
- Fin des travaux d'aménagement des nouveaux services techniques
- Continuité du plan de rénovation de l'éclairage public
- Poursuite des travaux de mise aux normes de la salle Charles de Gaulle

d) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 984 700 €
- de la Région : 940 244 €
- du Département : 1 036 513 €
- Autres : 585 000 €

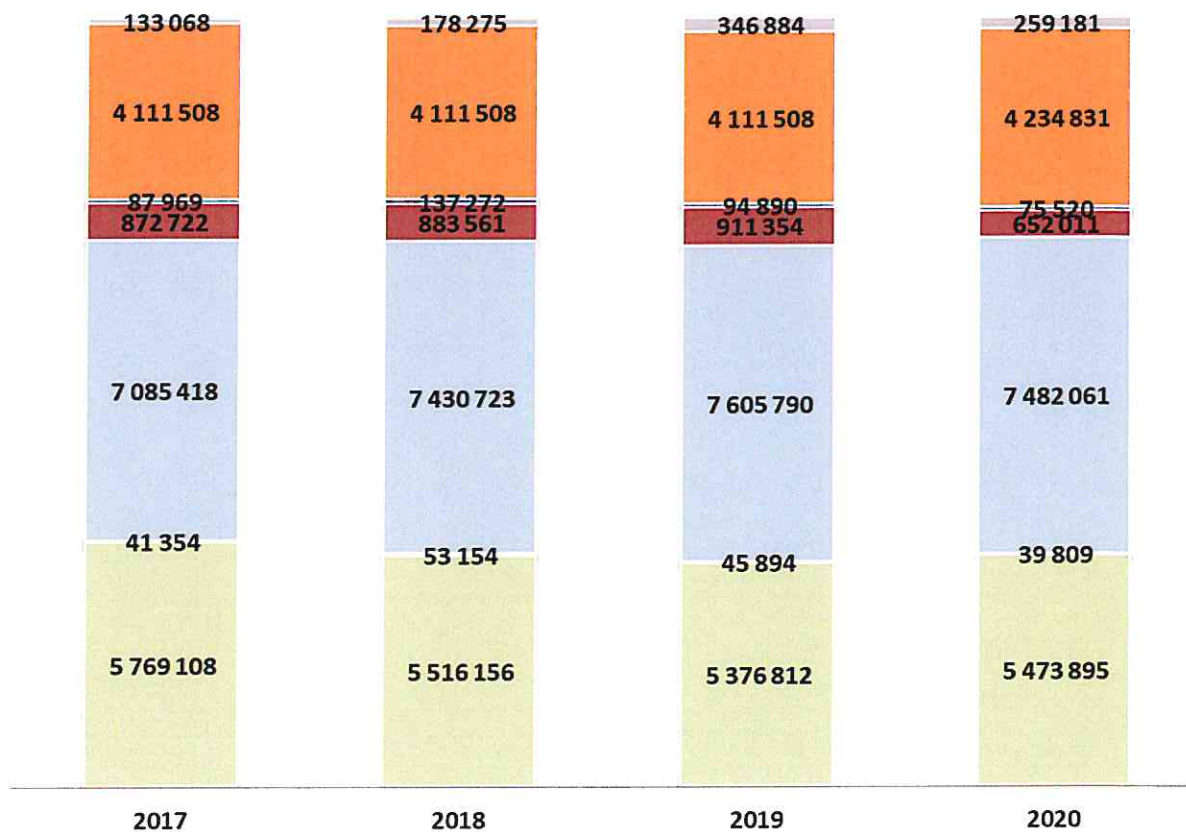
III - LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET – RECAPITULATION

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

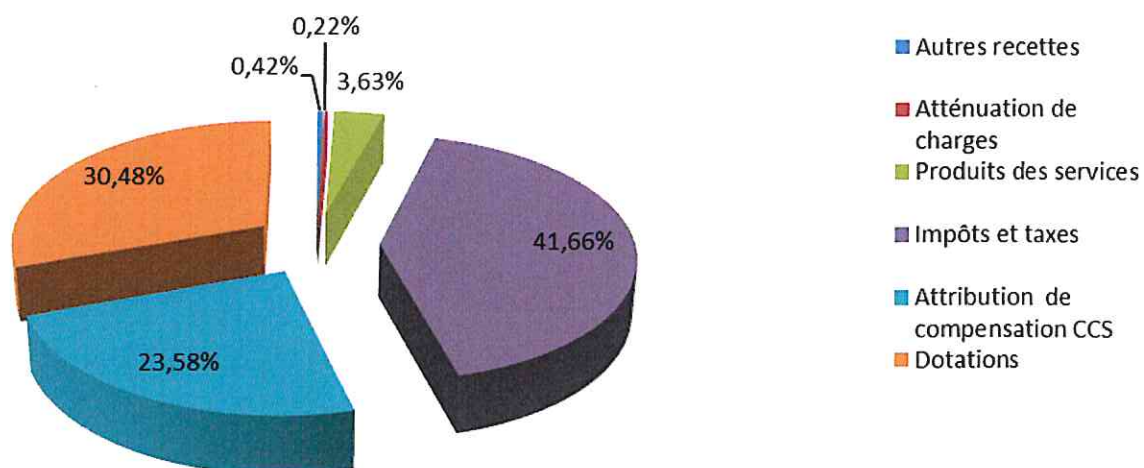
Type de produits*	2017	2018	2019	2020
Autres recettes	87 969	137 272	94 890	75 520
Atténuation de charges	41 354	53 154	45 894	39 809
Produits des services	872 722	883 561	911 354	652 011
Impôts et taxes	7 085 418	7 430 723	7 605 790	7 482 061
Attribution de compensation CCS	4 111 508	4 111 508	4 111 508	4 234 831
Dotations	5 769 108	5 516 156	5 376 812	5 473 895
<i>Dont DGF, DSU et DNP</i>	<i>4 040 227</i>	<i>4 134 247</i>	<i>4 180 083</i>	<i>4 109 031</i>
Total hors produit exceptionnel	17 968 079	18 132 373	18 146 248	17 958 127
Produits exceptionnels	133 068	178 275	346 884	259 181
Total recettes fonctionnement	18 101 148	18 310 648	18 493 132	18 217 308

EVOLUTION DE LA REPARTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DEPUIS 2017

- Dotations
 - Impôts et taxes
 - Autres recettes
 - Produits exceptionnels
- Atténuation de charges
 - Produits des services
 - Attribution de compensation CCS

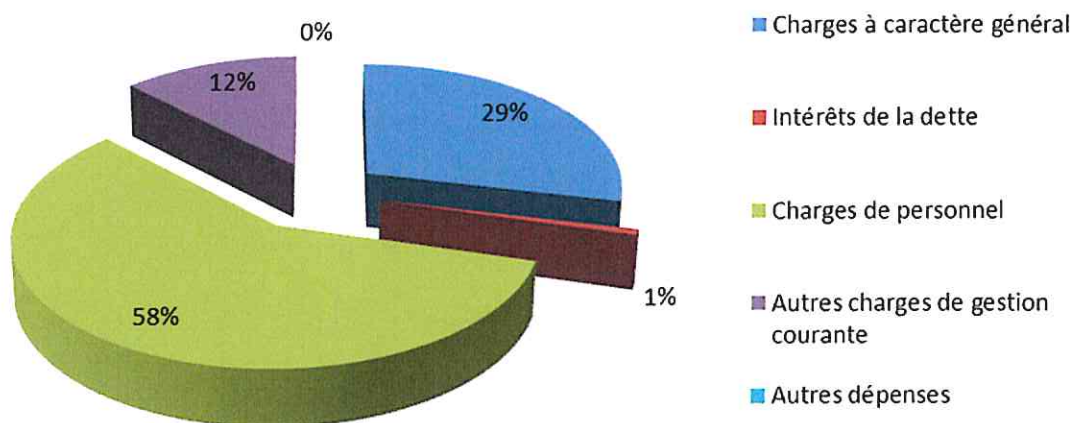


REPARTITION DES RECETTES REELLES 2020 (hors produits exceptionnels)



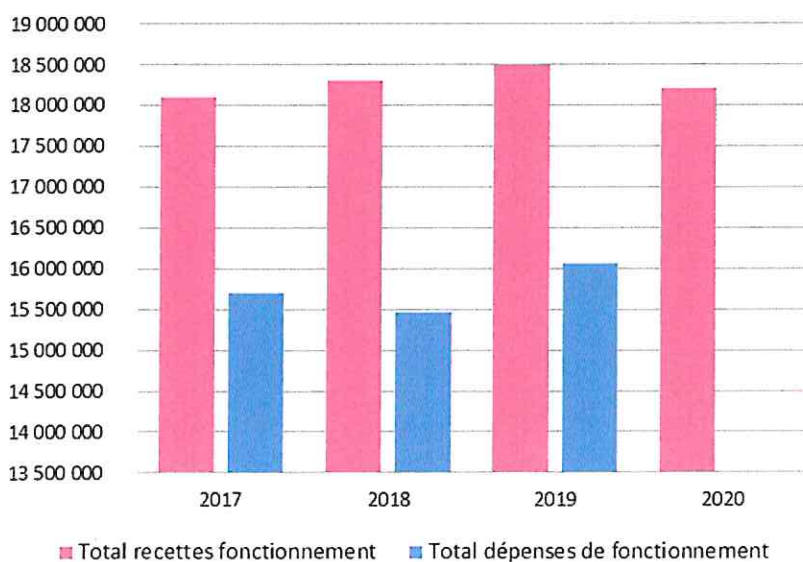
Type de charges	2017	2018	2019	2020
Charges à caractère général	5 409 147	4 966 945	5 022 916	4 425 213
Intérêts de la dette	104 020	91 662	107 291	111 090
Charges de personnel	8 282 504	8 397 191	8 873 406	8 975 164
Autres charges de gestion courante	1 914 186	2 015 268	2 045 664	1 901 227
Autres dépenses	4 122	2 356	19 613	1 334
Total	15 713 979	15 473 422	16 068 889	15 414 027

REPARTITION DES CHARGES EN 2020



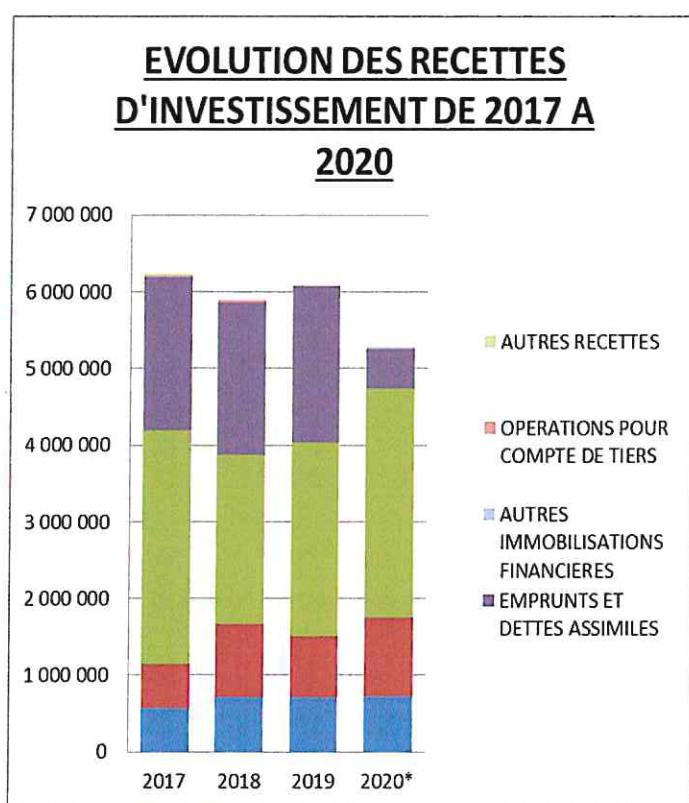
	2017	2018	2019	2020
Total recettes fonctionnement	18 101 148	18 377 012	18 493 132	18 217 308
Total dépenses de fonctionnement	15 713 979	15 473 422	16 068 889	15 414 027

EVOLUTION DES RECETTES ET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ENTRE 2017 ET 2020 (prév.)



b) Recettes et dépenses d'investissement

RECETTES	2017	2018	2019	2020*
DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	561 706	715 531	709 036	717 044
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	584 538	947 539	797 199	1 031 009
AUTOFINANCEMENT NET (1068+ amortissements)	3 042 400	2 200 765	2 526 409	2 992 356
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 001 500	2 000 880	2 047 055	520 086
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		0		19 586
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	12 931	21 577	0	0
AUTRES RECETTES	39 321			
TOTAL	6 242 395	5 886 293	6 079 698	5 280 081



DEPENSES	2017	2018	2019	2020*
REMBOURSEMENT DETTE EN CAPITAL	1 419 178	1 387 725	1 368 920	1 319 264
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	249 570	59 160	207 023	31 323
DEPENSES D'EQUIPEMENT	977 706	1 534 463	1 173 800	1 138 533
TRAVAUX	2 067 496	3 112 851	3 849 724	2 627 253
AUTRES DEPENSES	0			67 142
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	20 915	40 807	10 936	39 067
TOTAL	4 734 864	6 135 006	6 610 403	5 222 581

c) Principaux ratios

RATIOS	Valeurs communale	Moyennes nationales
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1183.15	1213
Produit des impositions directes/population	430.04	563
Recettes réelles de fonctionnement/population	1241.23	1354
Dépenses d'équipement brut/population	491.55	376
Encours de dette/population	727.17	850
DGF/population	293.68	177
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct	54.39%	59.18%
Dépenses de fonct. et remb. dette, capital/recettes réelles de fonct	102.43%	95.94%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct	41.55%	27.77%
Encours de dette / recettes réelles de fonct	58.58%	62.78%

d) Etat de la dette

	2017	2018	2019	2020
Remboursement en capital (=K)	1 480 671	1 387 725	1 368 530	1 319 264
Intérêts (=I)	93 076	91 662	87 540	111 090
Annuité (K + I)	1 573 747	1 479 387	1 456 070	1 430 354
Nombre d'habitant	14 502	14 880	14 808	14 800
Annuité par habitant	109	99	98	97
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions d'actifs)	17 968 079	18 198 737	18 146 248	17 958 127
Annuité / recettes réelles de fonctionnement (en %)	8,76%	8,13%	8,02%	7,96%
Capital restant dû au 31/12	10 837 317	11 449 722	12 081 192	11 262 187
Encours de dette/habitant	747,30	769,47	815,86	760,96
Encours de dette/recettes réelles de fonctionnement (en %)	60,31%	62,91%	66,58%	62,71%

IV – LE BUDGET ANNEXE «CINEMA LE DOMINO »

Le budget annexe du cinéma prévoit les recettes et dépenses afférentes à cette activité.

Il s'établit comme ceci, équilibré en dépense et en recette:

- Section fonctionnement : 336 777.64 €
- Section d'investissement : 15 270.64€

Section	Dépenses		Recettes	
	Chapitre	Montant de l'inscription	Chapitre	Montant de l'inscription
Fonctionnement	011 - Charges à caractère général	106 515,00	70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	93 000,00
	012 - Charges de personnel et frais assimilés	219 510,00	74 - Dotations et participations	237 777.64
	67 – Charges exceptionnelles	6 200,00	77 – Produits exceptionnels	6 000.00
	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 552.64		
Total fonctionnement		336 777.64		336 777.64
Investissement	20 - Immobilisations incorporelles		13 - Subventions d'investissement	8 100.00
	21 - Immobilisations corporelles	15 270.64	021 - Virement de la section de fonctionnement	
			040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 170.64
Total investissement		15 270.64		15 270.64
TOTAL		352 048.28		352 048.28

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Méru le 11 janvier 2021

La Maire,
RAVIER Nathalie

